

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le mardi 6 septembre 2011 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord.

Sont présents ; Messieurs Jean-Guy Lavergne, Réal Lajeunesse, Serge Lafontaine, Claude Desjardins et Ward O'Connor

Etait absent ; Monsieur Yvon Rivet

Autres présences;

Marc Émond, Roger Paradis, Pierre Gauthier, Martine Duperré, Christiane Cloutier et René Côté

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2011-09-149

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants;

6.07; Projet « Bouffée d'oxygène »

6.08; Permis de la MAPAQ

Adoptée à l'unanimité

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions

2011-09-150

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> AOÛT 2011

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> août 2011 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2011-09-151

#### ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés ;

Chèques # 11850 à # 11881 pour un montant de 51,527.90 \$

Comptes fournisseurs à payer ; chèques #11882 au 11984 pour un montant de 96,312.55\$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2011-09-152

OFFRE DE SERVICES; JOURNAL LA GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le journal La Gatineau nous offre de présenter nos vœux à nos concitoyens ou, à certaines occasions, de leur rappeler certaines règles de prudence;

CONSIDÉRANT QUE le journal nous offre la possibilité de mettre six annonces pour 269 \$ pour un espace simple pour l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'accepter l'offre pour six annonces et voici nos choix;

Pâques

Fête des Québécois ou St-Jean (24 juin)

Fête du Canada (1<sup>er</sup> juillet)

Semaine de protection contre les incendies (2e semaine d'octobre)

Halloween (31 octobre)

Noël et jour de l'An (25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier)

Adoptée à l'unanimité

2011-09-153

FORMATION Q2 R22/

Proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'autoriser l'inspectrice Madame Martine Duperré à assister à la formation sur le Q2 R22 qui aura lieu le 3 octobre au lac Ste-Marie.

Le coût de l'inscription est de 387.35 \$ taxes incluses.

Il est entendu que les frais relatifs à cette formation lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2011-09-154

DEMANDE AUPRÈS DU MRN POUR COMPLÉMENT  
D'ÉTABLISSEMENT/POURVOIRIE R.V. CAMPING

CONSIDÉRANT QUE Madame Josée Danis, nouveau propriétaire de la pourvoirie « RV Camping » fait une demande auprès du ministère des Ressources naturelles pour un agrandissement du terrain sous bail d'une superficie totale d'environ 56,000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE grâce à l'agrandissement du terrain actuellement loué, cela lui permettra d'aménager de nouveaux sites de camping ainsi qu'un emplacement de véhicules et remorques de bateaux et pour l'aménagement d'un nouveau site pour champ d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE la superficie demandée par Madame Danis est d'environ 285 mètres de largeur par 195 mètres de profondeur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne voit d'objection à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Réal Lajeunesse et résolu unanimement d'appuyer Madame Josée Danis, présidente de la pourvoirie R.V. Camping dans sa demande auprès du ministère des Ressources naturelles pour l'acquisition d'un terrain sous bail tel que décrit dans le plan ci-joint.

Adoptée à l'unanimité

2011-09-155

LEVÉE DE FONDS; COMPLICITÉ EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE Complicité emploi Vallée-de-la-Gatineau est un organisme qui fait une levée de fonds afin de remettre des bourses pour des études collégiales ou pour des études universitaires à des personnes qui s'engagent par un contrat d'honneur, à venir travailler dans la région pendant une période au moins équivalente au nombre d'années d'études subventionnées;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette année des montants peuvent être attribués aux boursières et boursiers pour des études professionnelles (DEP) offertes à l'extérieur du territoire de la MRC, en plus des études collégiales techniques (DEC technique) et des études universitaires (baccalauréat, maîtrise et doctorat).

CONSIDÉRANT QUE pour financer les nouvelles activités, le programme la relève, les partenaires de la table doivent trouver un montant d'au moins 50,000 \$ cette année;

CONSIDÉRANT QUE Complicité Emploi Vallée-de-la-Gatineau a sollicité la municipalité à devenir partenaire dans ce projet et espère une contribution si possible récurrente pour trois ans;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Serge Lafontaine, propose et il est résolu de verser une contribution de 500 \$ pour l'année 2011 et le conseil évaluera la demande à chaque année selon le rapport déposé par complicité emploi.

Adoptée à l'unanimité

2011-09-156

DEMANDE D'UNE ENTENTE POUR CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous nous a fait une demande afin d'obtenir une entente pour la cueillette des matières résiduelles et recyclables au 7 chemin du Barrage mercier;

CONSIDÉRANT QUE pour faire cette cueillette l'entrepreneur de la municipalité de Grand-Remous doit faire un trajet supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a évalué cette demande et il y a environ un kilomètre à faire de plus par notre service de collecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'accepter de signer une entente avec la municipalité de Grand-Remous pour faire la cueillette des matières résiduelles et recyclables au 7 chemin du Barrage Mercier, aux coûts de 350 \$ pour l'année 2012 et ce montant sera réévalué à chaque année lors de l'adoption du budget.

Adoptée à l'unanimité

2011-09-157

MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le 6 octobre prochain à Gracefield, il y a aura vente pour taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une propriété à vendre soit la propriété de Asbar Klaus, lot 3,319 675

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de mandater la directrice générale Liliane Crytes à enchérir sur la propriété pour le montant des taxes dues;

Adoptée à l'unanimité

2011-09-158

RESTAURATION DU MONUMENT

CONSIDÉRANT QUE le monument en avant du centre municipal a été construit en 1984;

CONSIDÉRANT QUE suite à des recommandations de notre assureur, il faut absolument le restaurer;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Patrick Morin de la municipalité nous a fait une offre au montant de 7552 \$ incluant la main-d'oeuvre et les matériaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à enlever la brique et les pierres existantes, refaire le tour du monument en bois pressé et remettre de la brique autour ainsi que refaire les marches et le trottoir en ciment;

CONSIDÉRANT QUE selon une entente, la municipalité assumera une partie des coûts des matériaux qui seront déduits de la soumission de Monsieur Morin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu d'accorder le contrat à Monsieur Patrick Morin et d'autoriser le paiement lorsque les travaux seront faits.

Adoptée à l'unanimité

2011-09-159

BACS ET CONTENEURS POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE depuis l'an 2010, le conseil municipal invite les citoyens à se procurer un bac roulant pour les vidanges et pour le recyclage au bureau municipal;

CONSIDÉRANT le conseil participe financièrement en réduisant le coût d'achat de 25 \$ par bac;

CONSIDÉRANT QUE cette année le conseil désire inciter les pourvoiries, et commerçants à se procurer des conteneurs pour faciliter la cueillette des matières résiduelles et recyclables à nos employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'accorder un montant de 250 \$ pour chaque conteneur de six verges et 350 \$ pour un de huit verges;

Il est entendu que le conseil accorde un délai jusqu'au 31 décembre 2012 pour se procurer ces bacs soit les bacs roulants ou les conteneurs, car en 2013, ceux-ci seront obligatoires;

Adoptée à l'unanimité

2011-09-160

BAIL AVEC LE CONCIERGE

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée avec Monsieur Serge Lafond pour la conciergerie au centre municipal;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente stipule que celle-ci est renouvelable chaque année pour une période de douze mois à moins que l'une ou l'autre des parties n'informe l'autre partie de son intention d'y mettre fin, et ce, trois mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a l'intention de réaménager ces locaux pour des besoins spécifiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'envoyer une lettre recommandée à Monsieur Serge Lafond lui signifiant qu'il doit quitter le loyer au plus tard le 31 décembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

2011-09-161

DEMANDE DE PERMIS À LA MAPAQ;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement sur les aliments du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), il est obligatoire d'obtenir un permis de restauration et de vente en détail lorsque des repas sont préparés dans notre établissement et lorsqu'il y a des bénéfices reçus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal loue la cuisine à des organismes sans but lucratif de la municipalité ainsi qu'à des personnes pour des activités diverses;

CONSIDÉRANT QUE le coût du permis pour un organisme à but non lucratif est de 31 \$ par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de mandater la directrice générale à faire la demande d'un permis de restauration tel qu'exigé par la MAPAQ. Il est entendu que ce permis servira pour toutes les activités au centre municipal.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions

Notes; On me demande d'aviser le ministère des Transports, car il y a des arbres pris en dessous de pont de la rivière désert et cela pourrait produire des bris au pont.

On me demande d'envoyer une lettre ou courriel au Groupe CLR du 911, les avisant que les noms sur la liste des répondants aux appels hebdomadaire ne sont pas inscrits correctement.

L'état des revenus et dépenses au 31 juillet est déposé.

2011-09-162

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21.55 heures, Monsieur Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Monsieur Alain Fortin  
Maire

---

Madame Liliane Crytes  
Directrice générale